

REUNION DU 14 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

Étaient présents : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. REMBEAULT Raphaël ; Mme ROUSSEAU Renée

Étaient excusés : M. GORMALLY Patrick ; M. MARSAULT Samuel ; M. PENOT Olivier

Pouvoirs : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

Secrétaire : M. REMBEAULT Raphaël

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2024
2. Comptes rendus des commissions communales et rapports des délégués
3. Rétrocession de l'aire de jeux du Pré du Pont
4. Point sur le recrutement d'un jeune en service civique
5. Aide annuelle Solidarité Ukraine
6. Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 16 SEPTEMBRE 2024

Madame le Maire donne lecture des points délibérés lors de la séance du 16 septembre 2024 et invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal transmis à chacun par mail. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES

Communication (Mme MOUSSERION) : Le prochain bulletin municipal devrait être fini avant les vacances de Noël, pour une sortie début janvier.

Affaires sociales (Mme ROUSSEAU) :

- Mme Rousseau et Mme Martin-Chardonniier s'occuperont d'acheter des décorations et bonbons pour la fête d'Halloween qui aura lieu le 26 octobre. Si possible, un compte sera ouvert à Gifi ou sinon elles pourront aller à la Foir'Fouille.
- France Service est venu présenter ses services à la population le 11 octobre matin.
- Mme Rousseau indique qu'elle a passé auprès de l'APE une commande de chocolats pour les étrennes. Ils seront préparés par la commission le mercredi 18 décembre et seront distribués au plus tard le samedi 21 décembre.
- M. Rembeault doit relancer les Délices Gourmands à Migné-Auxances pour le repas des aînés qui devrait avoir lieu le 9 ou le 16 mars 2025. Le budget est de 15 € pour les toasts, l'entrée et le plat. Le conseil décide qu'en 2025 le repas sera ouvert aux personnes de 62 ans et plus (au lieu de 65 ans jusqu'ici).

SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER):

- Le conseil d'école a eu lieu de soir. Une rencontre est prévue demain 15 octobre avec le nouvel inspecteur de l'Education Nationale pour présenter l'école et évoquer la baisse d'effectif l'année prochaine et ses éventuelles conséquences.

- Le spectacle et le marché de Noël auront lieu à Voulon le vendredi 6 décembre.

SIMER (M. HABERAJTER) :

- Un container à verre a été installé au Pré du pont. Le tonneau pour ramasser le verre utilisé jusqu'ici a été ramené près du bac à verre pour être récupéré par l'agent technique. Il sera nécessaire d'être vigilant sur la propreté autour du container.
- La distribution des bacs pour la redevance incitative a eu lieu la semaine dernière. La gestion de cette distribution est à saluer. La prochaine liste avec les personnes n'ayant pas récupéré leurs bacs sera envoyée à la fin du mois de novembre par le SIMER.
- Trois points d'apport collectif avec bacs à clé sont prévus. Toujours quelques points problématiques :
 - au Plessis, où une convention de retournement chez un particulier pourrait être signée ;
 - à la Cluzaudière où tous les habitants ont indiqué accepter de verser les déchets au point d'apport collectif, à voir sur la durée si cela convient ;
 - à Moisais où la réflexion est toujours en cours sur la vente d'un terrain permettant le retournement du camion de ramassage.

La situation à Moisais sera remontée à M. TEXIER, maire de Brux et vice-président de la Communauté de communes en charge des déchets.

Travaux (M. MALLET) :

- **Salle des Fêtes :**

M. Claude Mallet informe le conseil municipal qu'un devis a été reçu de LBSDESIGN (M. Léo Bisutti) pour la création et la pose d'un chemin d'accroche technique dans la salle des fêtes. Le montant du devis est de 4 830 € TTC.

Cette installation avait notamment été demandée par l'association l'Anchantée pour pouvoir accrocher des pendrillons et des projecteurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les conseillers autorisent Mme la Maire :

- à signer le devis de LBSDESIGN ;
- à faire une demande de subvention au Département au titre d'Activ volet 3.

- **Mairie :**

Concernant les travaux prévus dans la mairie, peu de devis sont parvenus, les entreprises vont être relancées. L'enveloppe globale des travaux est estimée aujourd'hui à 15000 €.

- **Ancienne épicerie :**

Mme la maire présente l'étude menée par l'Agence des Territoires avec les différentes propositions d'aménagement. Le montant des travaux selon les scénarios s'élève à environ un million d'euros. Lors d'une prochaine séance du conseil municipal, Mme Roucayrol, chargée d'études à l'AT86, viendra faire une présentation de l'étude et des diverses possibilités.

- **Eglise :**

Une descente est abîmée, elle a été réparée avec du silicone mais il s'agit d'une solution provisoire. Il sera nécessaire de faire chiffrer à HC Couverture (Brux) le remplacement de cette gouttière et des autres descentes abîmées.

3 – RETROCESSION DE L'AIRE DE JEUX DU PRE DU PONT

Mme la Maire rappelle :

- que la Communauté de Communes de la Région de Couhé avait décidé de lancer la réalisation d'équipements type city-stades ou d'aires de jeux sur les communes membres. L'idée était de répondre aux besoins des jeunes et d'offrir des espaces ludiques adaptés en dehors du bourg centre de Couhé. La commune d'Anché a ainsi vu la réalisation d'une aire multi-jeux au Pré du Pont.
- que cet équipement, réalisé sur un terrain communal, n'a pas d'intérêt communautaire car non repris dans les statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou, par conséquent le conseil communautaire a décidé de restituer cet équipement à la commune.
- que lors de sa réunion du 15 avril 2024, le conseil municipal avait accepté la rétrocession de cette aire de jeux. La communauté de communes avait annoncé un montant total d'investissement de 57 249.60 € HT pour l'aire d'Anché, or ce montant était erroné. Le conseil communautaire, par délibération du 17 septembre 2024, l'a modifié et porté à 48 176.80 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la rétrocession à la commune de l'aire de jeux à vil prix (€ symbolique) ;
- AUTORISE la Maire à signer tout document utile à cette affaire.

4 – RECRUTEMENT D'UN JEUNE EN SERVICE CIVIQUE

Mme la maire a pris attache auprès du service en charge du Service Civique dans la Vienne. Il est nécessaire de proposer un thème et un tuteur, ce qui a déjà été décidé lors de la dernière réunion : thème autour de l'environnement et biodiversité et Mme Mousserion serait la tutrice. Il pourrait être pertinent de voir les possibilités de prendre en charge une partie des frais de transport afin d'attirer des candidats.

5 – AIDE SOLIDARITE UKRAINE - DON AU FACECO

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales, Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune d'Anché tient une nouvelle fois à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de faire un don d'un montant de cent euros (100 €) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) activé par le Centre de crise et de soutien du MEAE, auprès du service recettes de la DSFIPE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, par le versement d'un don d'un montant de cent euros (100 €) au FACECO ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

6- QUESTIONS DIVERSES

- La maison de l'Herbe d'Or va être libérée.
- Un noyer devra être coupé sur le bord de la cité des Plantes par commodité pour le riverain et pour le passage des camions sur la route départementale. Ce sera fait par le Département.
- Une plaque en bas de la cité des Plantes bouge, elle devra être fixée et nettoyée.
- L'ancienne plaque de rue « Impasse des Plantes » doit être retirée rapidement.
- La collection de pierres donnée par Mme Bibaud n'a pas de grande valeur scientifique car difficilement datable. Il faudra décider de ce qui peut en être fait.

- La maison « Champeau » à Villenon : le four à pain menace toujours de s'effondrer, à surveiller que cela ne tombe pas sur la voie publique.
- PLUi : Un atelier de concertation est prévu le 24 octobre avec Mme Hays (chargée de l'Urbanisme à la communauté de communes) et Mme Lapierre (Agence des Territoires) pour travailler sur la refonte du PLUi et exprimer les souhaits de la commune.
- L'agent technique a repris ce jour.
- L'élagueuse a été achetée mais ne sera disponible que fin novembre.
- L'embrayage du tracteur doit déjà être changé alors que le tracteur est très récent (juillet 2023). M. Mallet va essayer de négocier la prise en charge des travaux par le vendeur.
- L'état de l'accotement route de Saint-Sauvant nécessiterait un peu de remblai.
- Il serait urgent de mettre du remblai à l'entrée d'Anché côté pont : une demande va être faite auprès de la Direction des Routes du Département.
- Dates des prochains conseils municipaux : le 12 novembre et le 16 décembre.

**La Maire,
Martine MOUSSERION**



**Le Secrétaire,
Raphaël REMBEAULT**

